
COMPTE RENDU REUNION CONSEIL MUNICIPAL ST ANDRE DE BOEGE

10 septembre 2020

Désignation d'un secrétaire de séance : Francis.

Ajouter à l'ordre du jour : intervention de Francis et Chantal pour donner un compte rendu de l'assemblée générale de Paysalp qui a eu lieu cet après-midi.

Urbanisme

- DP GARRANGER Claude, route de la Corbière, division de parcelle pour détacher un lot constructible. Avis favorable.
- DP PACCOT Gilles, route Santadrionne, division de parcelle pour détacher un lot constructible. Avis favorable.
- DP CONNAULT Lucas. Route de Saint André, pose d'une clôture. Avis favorable.
- DP VACHOUX Gilbert, route de Chez le Cadet, changement des menuiseries et réfection du crépi. Avis favorable.
- PC GARRANGER Joffrey, route de la Corbière. Nouvelle construction. Avis favorable.
- PC GARDRINIER Jennyfer, impasse des taillis, Ludran, construction d'une terrasse. Avis favorable.
- PC GAILLARD Laurent, route du Plâne, réhabilitation de la ferme en 2 logements. Avis favorable.
- Avant-projet PC SAILLET Loïc, version 2 suite à retrait du premier permis de construire, route de Chez le Cadet, l'architecte du CAUE demande de modifier l'aspect des façades en ajoutant du bardage.

Contentieux Renevier : la demande de son PC pour la couverture du poulailler a été accordé car ce bâtiment est reconnu comme une annexe. Ce permis de construire accordé ne régularise pas les autres demandes d'urbanisme qui sont toujours au contentieux.

Recours Leroy : suite à plusieurs mail et courrier contestant le PLU, une réponse lui a été faite.

Travaux sans autorisation : 2 courriers ont été faits pour stopper des travaux en cours sans demande d'urbanisme.

SCOT Cœur du Faucigny

Les élections du Président et des vices-présidents ont eu lieu. Mr Forel Bruno a été réélu Président.

PLUi

Après chaque élection municipale d'où élection d'un nouveau président à la communauté de communes, il y a lieu de délibérer pour transférer ou refuser la compétence PLU à la CCVV. Après délibération le conseil refuse à l'unanimité le transfert de la compétence PLU à la Communauté de Communes de la Vallée Verte.

Dossiers fonciers en cours

L'acte d'acquisition des parcelles appartenant à Mme Saillard a été signé fin août. Ces parcelles vont être échangées avec Mr Hominal, pour régulariser l'emprise du réservoir et du chemin rural.

Le chemin accédant au réservoir avait été fait sur les parcelles appartenant à Mr Bajulaz, et ce sans autorisation. Afin de régulariser cette situation, trouver un terrain d'entente faire une proposition d'achat.

Chemin rural Les Vorziers

Laurent Detraz et Hervé Bosson se sont rendus sur place pour examiner ce qui peut être fait pour permettre d'améliorer l'accès à l'ancienne décharge et supprimer les inconvénients du limon se déversant dans la propriété de Mr Guislain. Deux entreprises sont venues sur le terrain et ont fourni chacune un devis. A ce jour il n'est possible d'en choisir une, les caractéristiques et les modalités des travaux étant proposées différemment. Une condition est que la réalisation de ces travaux soit faite pour la fin de l'année. Auparavant des arbres seront à couper et vendus de gré à gré. Nous profiterons de cette opération pour poser comme prévu le panneau ONF « forêt gérée durablement et certifiée » à l'entrée du Mont Vouan.

Rentrée scolaire

37 élèves sont scolarisés cette année en primaire. Le protocole sanitaire est allégé, les barrières dans la cour ont été supprimées. L'élection des délégués de classe aura lieu le 22 septembre. Le 25 septembre l'école participera comme l'année dernière à l'opération « nettoyons la nature ». Les déchets récoltés seront emmenés à la déchetterie.

Comme ces dernières années les repas cantine sont fournis par « Les Marmitons » de Burdignin, activité qui sera reprise par le centre de vacances « l'Espérance » de Burdignin nommée « La Cordée ». La transition se fera sans changement de conditions.

L'école maternelle intercommunale s'est dotée d'une classe supplémentaire à la rentrée afin d'alléger les classes existantes.

Election délégués

Après les élections municipales, le conseil doit élire des délégués.

- Délégué Natura 2000 : titulaire Hervé Bosson, suppléant Marcel Julienne.
- Délégué coordinateur à la sécurité routière. Marie-Luce Ruhin

Association « Villar'ose »

L'association « villar'ose » a organisé en 2019 une manifestation pour récolter des fonds destinés à la recherche contre le cancer du sein. La commune avait versée une subvention. Cette année il n'est pas possible de renouveler ce rassemblement en raison du contexte sanitaire. Pour rappeler l'engagement de l'association, la commune de St André éclairera l'Eglise en rose.

Assemblée générale Paysalp

Chantal et Francis donnent un compte rendu de l'assemblée générale de Paysalp. Le bilan financier 2019 est positif de 32 600 €. Sur les 150 000 € empruntés, il reste 30 000 € de dette à acquitter. Le budget 2020 laisse apparaître un déficit de 21 000 € dû au Covid. En effet, le conseil d'administration du 11 mars 2020 avait présenté un budget équilibré, mais finalement il n'y a pas eu de recettes cette année.

Le travail à Paysalp a repris début septembre. Un 8^e site a été ajouté à leur compétence : Le Mont Vouan.

Le conseil municipal décide de poursuivre la collaboration « don de mémoire », signe la convention de partenariat pour continuer de valoriser le patrimoine de notre commune et s'engage à verser 2400 € pendant 3 ans.

Badaboum

Chantal donne un résumé du conseil d'administration. Le bilan financier 2019 est positif de 20 497 € grâce à une subvention exceptionnelle de 20 000 € de la CAF. Sinon il y aurait un déficit de 24 000 €. Toutes les communes de la vallée adhèrent à cette association sauf Boège, ce qui représente une somme de 26 360 €. Les subventions varient en fonction du nombre d'enfant.

Syane

L'élection du comité au sein du Syane a eu lieu. Michel Charrat a été élu délégué de St André et de la CCVV.

Projet de financement travaux Curseille et salle des fêtes

Jean-François donne un bref topo du coût des travaux et des subventions qui ont été accordées.

L'entreprise Décarroux termine les travaux du réseau d'eau. Le coût de la passerelle de 50 000 € doit être financée par la commune. Peut-être obtiendra-t-on une participation du SRB et de la Région.

Quand nous aurons tous les chiffres de ces deux gros investissements, il resterait à la charge de la commune 160 000 € pour la traversée de Curseille et 136 000 € pour l'agrandissement de la salle des fêtes, majoré de la TVA à avancer d'un montant de 220 000 €. Lors de l'élaboration du budget 2021, un prêt sera nécessaire. Des simulations vont être demandées à plusieurs organismes bancaires.

Questions diverses

- L'assemblée générale des communes forestières aura lieu le 2 octobre.
- Jennyfer a rencontré le prestataire du site internet et a eu une formation pour apprendre à mettre en ligne l'actualité au fur et à mesure des évènements en cours ou à venir. Les premiers essais ont été satisfaisants.
- Un pot de départ est organisé demain soir pour remercier Gérard Hell technicien de l'ONF pour son départ en retraite. Un cadeau lui sera offert.